

Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



Note de présentation synthétique du compte financier unique 2024

Le compte financier unique soumis au conseil municipal du 8 avril 2025 retrace l'exécution du budget principal de la Commune au cours de l'exercice 2024. Ce compte financier unique est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier municipal.



Budget Principal

1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à la dissimulation des réseaux téléphoniques, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, garderie...), s'élève à 278 218,76 € soit 34,50 % des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » représentent 423 153,42 € (salaires et charges) : la masse salariale représente 52,47 % des dépenses de fonctionnement (423 153,42 / 806 525,65 * 100). **Trois embauches en 2023 et 2024 ont dû être effectuées afin de pallier aux absences prolongées de trois agents.**

- - Ci-dessous effectif au 31 décembre 2024--

Titulaires	2023	2024
Catégorie B	1 rédacteur PP 2e cl TC	1 rédacteur PP 2e cl TC
Catégorie C	1 adjoint administratif TNC	1 adjoint administratif TNC
Catégorie C		1 adjoint administratif TC
Catégorie C	1 adjoint adm PP 2e cl TNC	
Catégorie C	1 adjoint animat. PP 2e cl TNC	
Catégorie C	1 adjoint technique PP 2e cl (6/7)	1 adjoint technique PP 2e cl (6/7)
Catégorie C	1 adjoint technique TNC	1 adjoint technique TNC
Catégorie C	1 adjoint technique TC	1 adjoint technique TC
Catégorie C	1 adjoint technique PP 2e cl TC	1 adjoint technique PP 2e cl TC
Catégorie C	1 ATSEM PP 2e cl TNC	1 ATSEM PP 2e cl TNC
Catégorie C	1 ATSEM PP 2e cl TC	1 ATSEM PP 2e cl TC
Non Titulaires	2023	2024
Contrats aidés CUI CAE / CEC	5	5

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » globalise un montant de 85 081,84 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, de l'informatique en nuage, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations. Il représente 10,55 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 9 117,01 €. Les intérêts de la dette représentent 1,13 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges spécifiques du chapitre 67 s'établissent à 2 701,40 €. Elles représentent 0,33 % des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » (amortissements et valeurs comptables des immobilisations cédées) s'élève à 8 253,22 € soit 1,02 % des dépenses de fonctionnement.

2. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 368 449,69 € soit 945 778,23 € de recettes réelles et 422 671,46 € d'excédent 2023 reporté.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, repas cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxes sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,...

3. Le résultat de fonctionnement 2024

Recettes de fonctionnement	945 778,23 €
Dépenses de fonctionnement	806 525,65 €
Résultat brut de fonctionnement 2024	139 252,58 €
Excédent reporté 2023	422 671,46 €
Excédent global de fonctionnement 2024	561 924,04 €

xxxxxxx

4. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 605 094,43 € à savoir,

- 559 133,26 € de dépenses d'équipement,
- 26 029,70 € de dépenses financières (remboursement du capital des emprunts pour 11 925,94 €, remboursement à l'EPF SMAF pour 14 103,76 €),
- Le besoin d'investissement 2023 reporté de 19 931,17 €.

Les dépenses d'équipement représentent 92,40 % des dépenses d'investissement. Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2024 avec le concours de subventions sont les suivants :

- Acquisition d'une balayeuse, d'une enceinte mobile, de bancs pour l'Ecole Primaire, d'ordinateurs,
- Travaux de rénovation des logements et des bureaux de la Gendarmerie de St-Dier,
- Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la Mairie,
- Travaux d'améliorations énergétiques à l'École Primaire,

- Travaux d'éclairage public à Lardiallet et Heurs (travaux en ...),
- Acquisition d'un second columbarium,
- Travaux de rénovation de la rampe du bureau de poste de St-Dier (suite à l'accident de circulation),

Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2024) d'un montant de 279 935,00 € sont reportés au budget primitif 2025, à savoir : 2 000,00 € pour les terrains DEJOUX, 101 000,00 € pour des travaux d'éclairage public (Leds pour la salle de la Briqueterie, horloges connectées, éclairage public et travaux génie civil à Lachamp), 25 000,00 € (dallage au sous-sol de la Mairie, réfection des vitraux de l'Eglise de St-Dier), 5 000,00 € pour la Briqueterie, 10 000,00 € pour la fin des travaux sur le bâtiment de la Gendarmerie et les honoraires du Cabinet de maîtrise d'œuvre, 40 000,00 € pour la fin des travaux de mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie y compris les divers honoraires, 69 935,00 € pour les travaux d'améliorations énergétiques sur le bâtiment de l'Ecole Primaire y compris les divers honoraires, 10 000,00 € pour des études de travaux notamment la rénovation énergétique de l'immeuble du 3 et 5 rue de l'Octroi, 17 000,00 € (divers matériels, mobiliers, bornes incendie ...).

5. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 711 777,38 €, à savoir :

- 703 524,16 € de recettes réelles constituées pour 217 991,37 € de recettes d'équipement (subventions concernant les travaux de la piste forestière Le Best - Les Martinanches, les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, la réalisation du carrefour Rue de l'Octroi et des Lucioles, les travaux d'enfouissement des réseaux Telecom de Heurs et la réfection des vitraux), 485 532,79 € de recettes financières (FCTVA, taxe d'aménagement, compte 1068),
- 8 253,22 € d'opérations d'ordre (amortissements),

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées au 31 décembre 2024) d'un montant de 95 150,00 € sont à reporter au budget primitif 2025 (subventions pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie et les travaux d'améliorations énergétiques de l'Ecole Primaire).

En 2024, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

6. Le résultat d'investissement 2024

Recettes d'investissement	711 777,38 €
Dépenses d'investissement	585 163,26 €
Résultat brut d'investissement 2024	+ 126 614,12 €
Excédent reporté 2023	- 19 931,17 €
Résultat global d'investissement 2024	+ 106 682,95 €

Au résultat global 2024, il convient d'imputer les restes à réaliser de la section d'investissement (à reporter sur l'exercice 2025) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

Résultat global d'investissement	+ 106 682,95 €
Restes à réaliser dépenses	- 279 935,00 €
Restes à réaliser recettes	+ 95 150,00 €
Résultat final 2024	- 78 102,05 €

xxxxxxx

7. Affectation des résultats 2024

Le résultat de la section de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin en section d'investissement étant de 78 102,05 €, le résultat positif de la section de fonctionnement va donc permettre de couvrir le déficit d'investissement.

78 102,05 € sont prélevés sur les 561 924,04 € d'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement. Les 483 821,99 € restants sont affectés en section de fonctionnement sur l'exercice 2025.

La commune a fait le choix de ne pas faire subir la baisse des dotations de l'état à ses administrés. Les taux d'impositions votés en 2024 sont identiques et n'ont pas connu d'augmentation depuis de nombreuses années :

- Taxes foncières bâties : 44,47 %
- Taxes foncières non bâties : 93,37 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,27 %



**Le Maire,
Nathalie SESSA**

Pièces annexes : Extrait du document de valorisation financière et fiscale 2024 élaboré par la Direction Générale des Finances publique

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

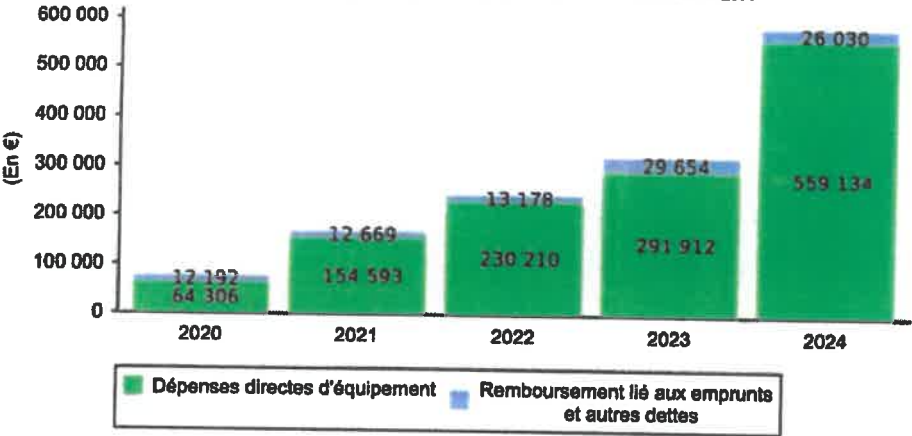
ID : 063-216303347-20250408-CFU_2024-BF

Principaux constats

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution	2023/2024	2020/2024
Produits réels de fonctionnement	740 061	744 985	822 985	893 959	920 943		3,0 %	24,4 %
Charges réelles de fonctionnement	541 053	607 341	708 708	705 582	773 437		9,6 %	43,0 %
Capacité d'autofinancement brute	199 008	137 644	114 279	188 376	147 506		-21,7 %	-25,9 %
Capacité d'autofinancement nette	187 024	124 975	101 101	175 687	135 580		-22,8 %	-27,5 %
Dépenses d'équipement	64 306	154 593	230 210	291 912	559 134		91,5 %	769,5 %
Dettes financières	242 444	229 775	216 597	291 768	265 738		-8,9 %	9,6 %
Fonds de roulement	833 959	852 074	767 923	850 509	668 607		-21,4 %	-19,8 %
Trésorerie	830 686	808 785	755 162	830 222	667 894		-19,6 %	-19,6 %

Les opérations d'investissement

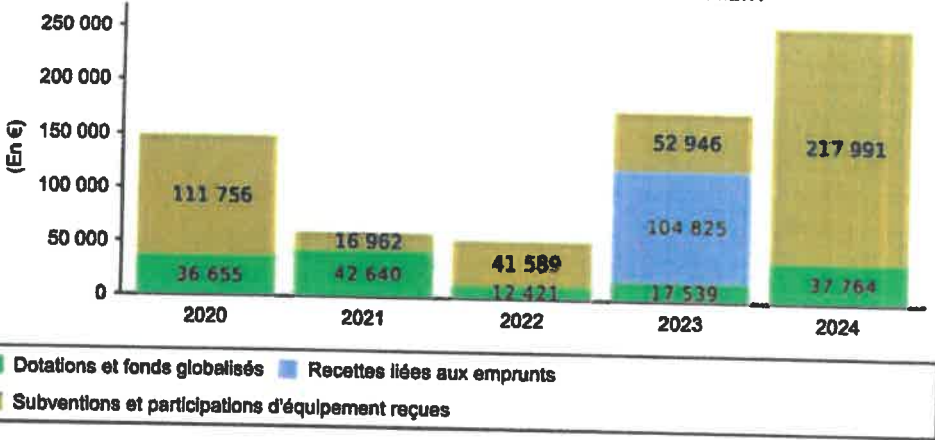
EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	2024			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	991	444	448	382
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	46	101	91	75

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

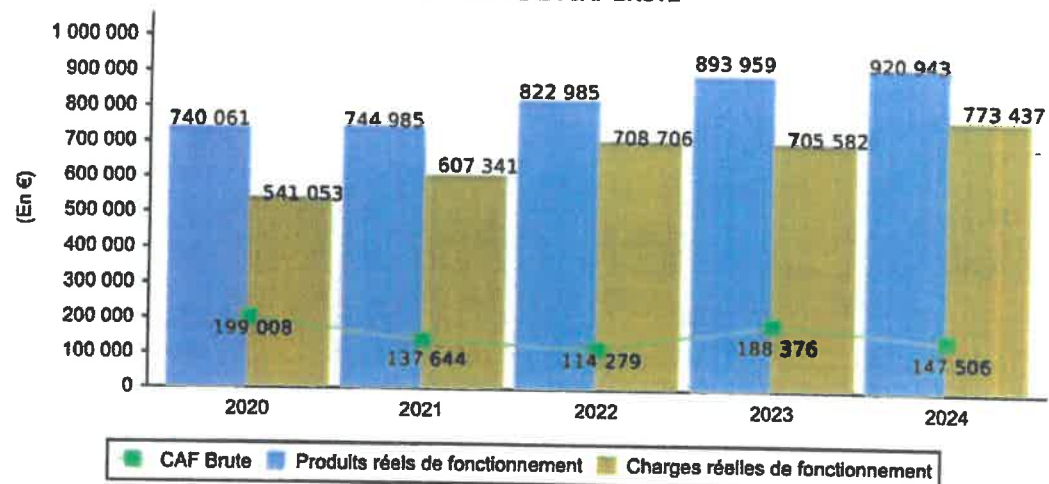
En €/hab	2024			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	67	56	67	56
Recettes liées aux emprunts	0	74	78	58
Subventions et participations d'équipement reçues	387	139	131	120

L'autofinancement brut et net

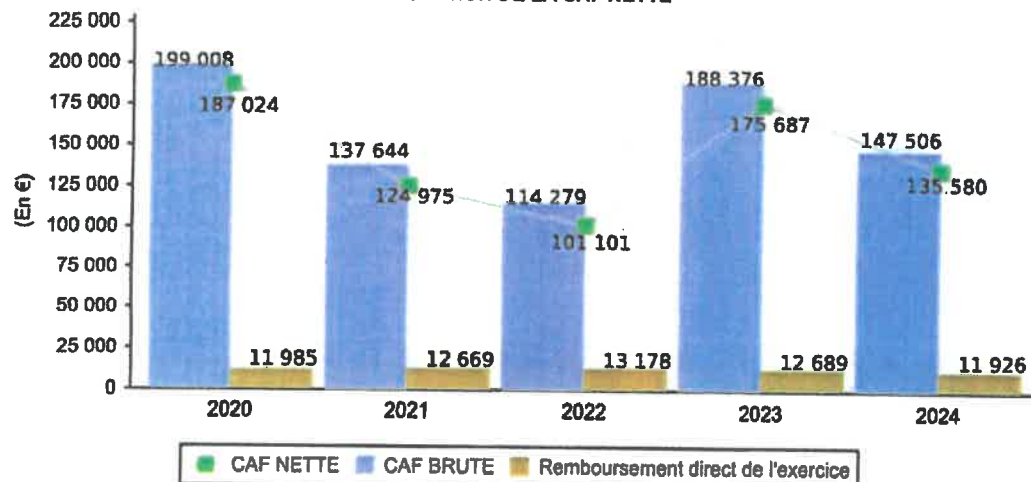
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



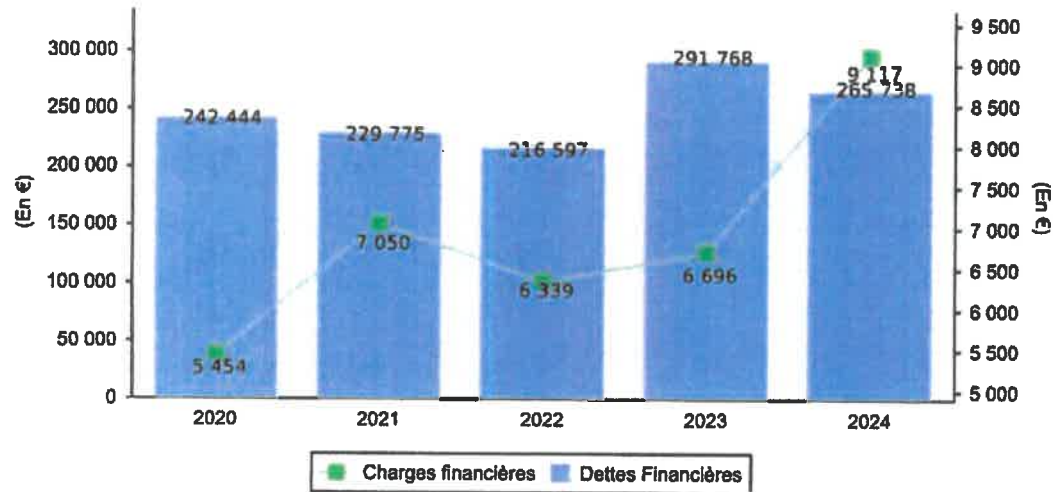
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2024

